BULLETIN de l'académie de NANTES

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

N°70 mai 2019

EDITO

Cette année, le gouvernement a attaqué de tous les côtés : les PLP avec la réforme de la voie professionnelle, les enseignants avec la loi Blanquer (« école de la confiance ») et les fonctionnaires avec la loi de la transformation de la Fonction publique. Toutes ces lois vont dans le même sens : diminuer la qualité du service public de l'enseignement ; mettre au pas les fonctionnaires ; augmenter le nombre de chefs et leurs pouvoirs.

La réforme de la voie professionnelle veut limiter notre liberté pédagogique en nous imposant la co-intervention, le chef d'œuvre, la transmission de nos progressions aux chefs d'établissement.

La loi Blanquer veut limiter notre droit de parole en créant un droit de réserve pour les enseignants, ce qui n'existe pas dans la loi « Le Pors » de 1983. Le rattachement des écoles primaires aux collèges par l'intermédiaire d'un principal adjoint. Actuellement, les directeurs d'école ne sont pas des chefs d'établissement mais des professeurs des écoles avec une mission particulière. Les chefs d'établissement pourront mettre à pied un personnel 3 jours sans passer par une CAPA disciplinaire.

La loi de la transformation de la fonction publique veut fusionner les CT (Comité Technique) et les CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail) à tous les niveaux (national, académique et départemental). Cela aura pour conséquence moins de représentant.es des personnels pour faire autant de travail. Elle veut vider les CAP (Commission Administrative Paritaire) des déroulements de carrière (mutation, avancement d'échelon, promotion, etc.) pour les limiter au disciplinaire.

Les mobilisations ont été nombreuses et variées contre ces lois, le gouvernement veut passer en force. Des témoignages des diverses actions menées dans notre académie sont publiés dans ce journal.

Nous devons continuer à nous mobiliser jusqu'aux vacances et reprendre dès la rentrée.

Cécile CHENE
Secrétaire académique

Adhésion 2019-2020

A partir du 1er juin au tarif 2018-2019 jusqu'au 30/09/2019

sur www.nantes.snuep.fr

SNUEP-FSU Nantes
Bourse du travail
14 Place Imbach
49100 Angers

sa.nantes@snuep.fr
07 68 06 76 64
http://nantes.snuep.fr

> Edito 01
> Mobilisations contre les réformes 02-03
> CAPA 04
> Retraité-es 05
> CTA 21 mars 05- 06
> CAAS 06
> CEN 07
> Evaluation non titulaires 08

Leur avenir c'est mon métier

ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Les attaques du gouvernement contre l'Ecole ont mobilisé l'ensemble de la communauté éducative : élèves, parents et enseignants. Plusieurs journées de grève ont eu lieu cette année. Un nouveau genre de mobilisation est apparu : réunions publiques, nuits des écoles, 20/20, ...
M.Blanquer qui est présenté comme le « ministre le plus populaire » par les médias a réussi a avoir une des années avec le plus de mobilisation depuis M. Allègre. Ci-dessous quelques exemples de luttes dans notre académie.

Dans la Loire Atlantique

LPo des Bourdonnières à Nantes

Le LPo des Bourdonnières est une vaste cité scolaire comptant 2000 élèves et 163 enseignants, la SEP représentant 15 % de l'ensemble. Il fait partie des cinq lycées nantais qui se sont dressés contre la réforme BLANQUER. Les prémices de l'action se sont déroulées en décembre, à la parution des premiers textes concernant le baccalauréat général et technologique. Les enseignants de mathématiques, se rendant compte que leur matière ne faisait plus partie du tronc commun, comprirent qu'ils n'auraient plus les moyens de fonctionner correctement. Ils initièrent des discussions, pointant aussi le problème de la SNT (Sciences Numériques et Technologie), nouvelle matière à enseigner, dont personne ne maîtrise le contenu, et ne peut donc se porter volontaire pour assurer l'enseignement. Rapidement, la contestation gagna d'autres disciplines, les enseignants de langues vivantes se rendant compte à leur tour qu'ils avaient beaucoup à perdre dans la nouvelle réforme.

Les assemblées générales et les heures d'information syndicales se succédèrent, réunissant à chaque fois une quarantaine d'enseignants (un quart de l'effectif). Il faut noter que les personnels de la SEP se mobilisèrent très peu à cette occasion. Des initiatives furent prises, de concert avec les autres lycées nantais dans l'action : note de 20/20 coefficientée 50 sur les bulletins des élèves (cela perturbant le déroulement des conseils de classe), refus de siéger au conseil d'administration, opération lycée mort, distribution de tracts aux élèves pour les informer de la situation, participation à la soirée des lycées, rassemblements le samedi matin au miroir d'eau...
Le fonctionnement en union syndicale, habituel dans cet établissement, permit de mener l'action de façon consensuelle (les représentants de l'UNSA se firent cependant très discrets). Des crispations apparurent, non seulement avec la direction, qui sentit son pouvoir vaciller au moment des conseils de classe, mais aussi avec certains collègues qui ne participèrent pas à l'action par indifférence, par intérêt (« et ma classe exceptionnelle dans l'histoire ? »), voire par sympathie envers l'action menée par le pouvoir en place.
Depuis le retour des vacances de Pâques, on sent un net essoufflement de l'action dans le lycée. Peut-être que les actions locales n'ont pas été assez relayées par les syndicats nationaux. Peut-être aussi que la recherche d'un partenariat presque exclusif avec la FCPE n'a pas permis d'affirmer nos propres revendications sociales.

LP Goussier à REZE

- **Action 20/20** : Au deuxième trimestre, la majorité des équipes pédagogiques du lycée pro ont rentré leurs notes sur Pronote en leur attribuant un coefficient 0 et ajouté une note de 20/20 coefficienté à 1. Les moyennes pour les élèves étaient donc faussées mais les commentaires étaient faits en fonction des vraies notes (et des vraies moyennes). Cela nous a valu une lettre de "Rappel à l'ordre" de la part du recteur suivi dans la foulée d'une "demande de modification des moyennes" par notre direction.

Le SNUEP-FSU a envoyé un courrier au recteur pour lui rappeler que les opinions syndicales ne peuvent pas être mentionnées dans le dossier des collègues.

- **Distribution de tracts** devant le lycée le jour de la porte ouverte pour expliquer la réforme aux parents des futurs élèves directement impactés.
- **Une photo du LPo** imitant les jeunes arrêtés par la police dans un lycée de Mantes-la-Jolie à paris a été prise devant le portail du lycée. Chacun des enseignants agenouillé les mains sur la tête portait dans le dos une lettre "VOILA DES PROFS QUI SE TIENNENT SAGES" parue dans Presse Océan le 27 mars 2019 et sur Twitter le même jour.

LP Michelet à Nantes

Les collègues ont occupé jeudi 4 avril en dormant dans les murs, la nuit a été l'occasion de débattre et d'échanger autour de la réforme...

Dans la Sarthe

Lors des journées de mobilisation contre les réformes du gouvernement (voie pro, lycée général, loi Blanquer, etc.) des AG ont été réunies au Mans. Le 12 novembre, après l'AG et la manif, des collègues se sont réunis pour organiser des actions : nous nous sommes répartis en trois groupes (1er degré, lycées généraux et lycées professionnels). Lors de la mise en commun de nos réflexions, nous avons décidé d'organiser la réaction aux attaques tous ensemble. C'est l'Ecole qui est attaquée de la maternelle à l'université.

Beaufay

La situation à la rentrée scolaire à l'école de Beaufay s'est très mal passée. Une fermeture de classe a été annulée, un enseignant TR (titulaire remplaçant) a été nommé à l'année ce qui n'est pas dans ses missions. La directrice académique a décidé de recruter des contractuel.les dans notre département ce qui est une première pour la Sarthe. Elle a refusé d'utiliser la liste complémentaire du concours. Le 12 novembre, les collègues de l'école de Beaufay ont proposé d'organiser une réunion avec les écoles du secteur, des enseignant.es des lycées (général et professionnel).

Lors de la première réunion, une dizaine de personnes était présente (plusieurs écoles et le lycée de la Ferté Bernard). Il a été décidé d'organiser une réunion publique avec les parents, les élus, les enseignants et plus largement les citoyens. Le 31 janvier, une trentaine de personnes était présente à la réunion débat à Torcé en Vallée. Durant deux heures, nous avons échangé sur les différentes réformes et dénoncé la politique éducative du gouvernement. Les maires présents s'inquiètent pour l'avenir de leur commune. Ces inquiétudes sont partagées par les parents, les enseignants, les agents territoriaux.

Après cette réunion, nous avons décidé de nous revoir pour continuer à informer les citoyen.nes.

La Ferté Bernard

Le 12 novembre, une lettre aux parents a été rédigée pour expliquer la réforme de la voie pro et une sur la réforme du lycée. A la Ferté Bernard, au lycée polyvalent, des enseignant.es ont décidé de regrouper les deux sur un recto/verso pour le distribuer lors des réunions parents-professeurs. Les réunions sont organisées par niveau ce qui a permis d'avoir des collègues pour distribuer (une collègue retraitée est venue nous aider). Plusieurs vendredis de suite en janvier, lors de la récréation du matin, une vingtaine d'enseignant.es du lycée sortaient de l'établissement pour dérouler une banderole contre les réformes.

Montval sur Loir

Dès la rentrée, les collègues se sont mobilisés en refusant de présenter une liste au conseil d'administration. Après une nuit au lycée Maréchal Leclerc réussie le 4 avril (plusieurs médias ont relayé l'information), les collègues ont continué à montrer leur refus de la réforme lors de la réunion organisée par les inspecteurs. Les enseignants ont lu un courrier aux inspecteurs. Ils portaient un brassard rouge, n'ont pas participé aux ateliers proposés, les inspecteurs sont partis avant la fin de la journée.

"VOILA DES PROFS QUI SE TIENNENT SAGES" parue dans Presse Océan le 27 mars 2019 et sur Twitter le même jour
© Photo Twitter/@katiasdg

CAPA avancement accélé du 6è et 8è échelon

Après les déclarations liminaires de toutes les organisations syndicales, le premier point à l'ordre du jour portait sur : les postes adaptés et les congés de formation. La CAPA entérine ce qui a été établi après discussions en groupe de travail (où le SNUEP-FSU est présent). Puis nous avons abordé le point principal de l'ordre du jour, l'avancement accéléré. M.Vauléon, le DRH de l'académie a tenu à rappeler le déroulement de ces opérations : des réunions d'information ont eu lieu dans les bassins, afin de former les chefs d'établissement, la campagne a été mise en place avant les vacances d'été, les collègues étaient prévenus un mois avant la date de l'entretien de carrière. Selon lui, la campagne s'est bien déroulée. Pas de quotas pour l'attribution des items, ni de consignes données aux inspecteurs, seulement des éléments pour comprendre la valeur des items. Un seul enseignant a refusé le rendez-vous de carrière.

Pour le 9ème échelon, le Ministère demande 10 % d'excellent, mais pas sur les 6ème et 8ème. Le recteur a donc regardé de manière globale, avec pour objectif de ne pas saturer les « excellents » (si 30% d'« excellent », pas de débat possible pour l'avancement !). Afin de départager les autres collègues, un barême (qui exclut les « excellents » et les « à consolider ») a été présenté en groupe de travail. Dans ces promotions, le rapport hommes/femmes doit se retrouver.

Question du Sneeta (qui était pourtant présent au GT !) sur le barême. Mme Cosson, responsable de la DIPE4 a réexpliqué :

- l'avis du recteur est de 300 points pour les « **très satisfaisants** »
- auquel s'ajoutent le nombre d'items « **excellent** » x 4, le nombre de « **très satisfaisant** » x 3, le nombre de « **satisfaisant** » x 2, le nombre de « **à consolider** » x1
- et l'ancienneté dans le corps x 2

Le SNUEP-FSU est intervenu pour demander que soient rappelées aux collègues concernés par le rendez-vous de carrière les modalités de contestation des avis. Les modalités sont rappelées ci-dessous

Les commissaires paritaires académiques du SNUEP-FSU

Modalités de contestation des avis après un rendez-vous carrière

L'enseignant·e est informé·e avant la fin de l'année scolaire des appréciations des évaluateurs·trices via l'interface SIAE.

L'appréciation finale et l'avis du/de la recteur·trice, formulés à partir des avis littéraux de l'inspecteur·trice et du chef·fe d'établissement, sont transmis à la rentrée suivante.

Le droit de porter désormais un recours sur l'ensemble de l'appréciation formulée par les évaluateurs·trices constitue une avancée indéniable pour la profession, qui n'avait jusqu'à présent que la possibilité de contester la note administrative.

Suite à la publication des avis de l'IEN ou l'IPR et du/de la chef·fe d'établissement, l'agent·e a 3 semaines pour faire part de ses commentaires via l'interface SIAE.

Au moment de l'appréciation finale portée par le/la recteur·trice, le délai est de 30 jours francs pour faire un recours gracieux. Le SNUEP-FSU conseille de transmettre votre recours par voie hiérarchique et éventuellement de le doubler par voie directe en adressant votre courrier au recteur·trice.

Sans réponse sous 30 jours, il s'agit d'un refus. Le ou la collègue dispose alors de 30 jours pour saisir la CAPA compétente (PLP ou CPE) pour que la demande de révision puisse être étudiée en CAPA, avec les élu·es du personnel.

Le courrier adressé pour la requête en révision doit contenir des éléments sur la manière d'enseigner et de servir permettant d'apporter un éclairage sur la demande. Ce courrier est donc personnel et unique, une lettre type ne peut suffire à appuyer cette demande.

En ce qui concerne l'avis pour la hors classe, il doit porter sur l'ensemble de la carrière. C'est donc l'ensemble de la carrière qui peut fournir des arguments pour une demande de révision.

Les commissaires paritaires académiques du SNUEP-FSU sont aux côtés des collègues pour porter leur appel individuel en CAP, les informer et défendre leurs droits. Pour cela, il est primordial de porter à leur connaissance tous les éléments nécessaires. Pour la révision de l'évaluation, il faut donc fournir aux élu·es une copie du courrier adressé au recteur·trice ainsi que toutes pièces qui pourraient être utiles. Sans cela, les commissaires paritaires ne seront pas en capacité de vous défendre aussi efficacement.

Dans le cadre de la préparation du congrès national de la FSU en décembre 2019 : Etat de la réflexion sur un syndicalisme retraité plus fédéral

Notre syndicalisme retraité repose sur les liens intergénérationnels, le continuum de la prise en charge des intérêts des personnels tout au long leur vie (formation, exercice professionnel, retraite), avec des revendications communes avec les actifs et d'autres plus spécifiques.

La syndicalisation des retraité.es reste un enjeu pour la FSU comme pour tous les Syndicats Nationaux, notamment ceux qui ne sont pas organisés au plan départemental. Les liens actifs/retraités doivent être favorisés à tous niveaux pour garder les adhérents à la fin de l'exercice professionnel.

Les Sections fédérales de retraité (SFR), créées en 2007, ont construit dans la FSU ce syndicalisme retraités lié au syndicalisme actif. Elles en constituent l'élément-clé.

La situation a beaucoup évolué :

• implication dans le groupe des 9 qui a fait de ces organisations de retraité.es un acteur majeur du mouvement social ;

•reconnaissance par nos partenaires ;

•connaissance institutionnelle avec participation aux HCFEA et CDCA ;

• modification des contours de la FGR après le départ de syndicats UNSA, force néanmoins reconnue au sein du pôle des retraités ;

Cela nécessite des adaptations de la FSU pour plus d'efficacité et de démocratie : élaboration des revendications, mandatements et initiatives notamment pour le groupe des neufs

Fonctionnement des SFR :

-Associer les SFRD aux réflexions et prises de décisions par la réunion, deux fois par an en plus des Journées d'automne, des délégué.es des départements avec la SFRN

-Trouver un cadre plus collectif pour l'animation de l'activité nationale et améliorer l'implication de toutes et tous, en intégrant régulièrement les néo-retraité.es :

o fabrication de la revue Pour retraités,

o explorer la mutualisation des publications propres aux syndicats

o communication avec les SFRD

FSU et SFR :

Systématiser les mises en commun entre actifs et retraités avec la désignation par la SFRN des camarades participant aux différents groupes de travail.

Intégrer pleinement les militant.es retraité.es de la SFRN dans le travail fédéral suppose de :

o favoriser leur présence dans les secteurs qui les concernent (SDP, SP...)

o les intégrer dans les délégations FSU qui concernent les dossiers qu'ils portent

o les inviter aux Secrétariat et/ou BN quand une question porte sur les dossiers retraité.es.

Intégrer dans les instances régionales les retraité.es impliqué.es dans les CDCA, CRSA et CTS et les échanges avec les ARS.

Améliorer le fonctionnement du groupe actifs/retraité.es sur la place des retraité.es dans la FSU et sur les relations de la FSU avec la FERPA

Refléter davantage leur situation et actions dans la revue POUR.

Disposer des fichiers de retraité.es, réaliser un matériel spécifique retraité.es (badges, drapeaux...)

Jacques FOURGEAUD représentant du SNUEP -FSU à la SFR Nationale

Comité Technique Académique du 21 mars

Le CTA commence par la lecture des déclarations liminaires de l'UNSA, du SGEN-CFDT et de la FSU. FO n'a pas fait de déclaration.

Le recteur rappelle l'article 28 de la loi de 1983, instruction de son supérieur hiérarchique. Dans la Loi pour la confiance de l'école, il ne faut pas oublier les endroits plus défavorisés où les moins de 3 ans sont peu scolarisés.

Ce CTA concernait les ajustements de l'offre de formation et les moyens de rentrée. Dans le cas des ouvertures de FCIL, nous avons demandé à connaître le détail des places sous statut scolaire, pas de réponse de l'administration.

Création de passerelles pour les BTS

Elles seront ouvertes à l'ensemble des élèves de l'académie, spécialisées en Tertiaire et Industriel selon le bassin.

Famille des métiers

A la rentrée 2019, 3 familles de métiers seront mises en place. Dans les métiers qui ne sont pas concernés par ces familles, les pôles de qualification et/ou les pôles de métiers existants seront maintenus dans l'académie.

Réforme des lycées

La FSU est intervenue sur les inégalités d'accès aux sections européennes dans le territoire et sur les dérogations qui risquent de se multiplier avec la réforme du lycée. L'administration nous a répondu qu'une dérogation de secteur est possible si l'enseignement est optionnel, puis ce sont les critères sociaux et enfin les critères Darcos qui seront pris en compte. Si cette dérogation est pour convenance personnelle, le départage se fera en fonction des notes. Une circulaire en ce sens a

été adressée aux chefs d'établissement.

Création d'un poste de DDFPT à Ambroise Paré à Laval, nous nous interrogeons sur la date de l'ouverture, postérieure au mouvement SPEN. Le Recteur nommera un faisant fonction ou un DDFPT à titre provisoire.

Transferts des CIO.

Vote contre : 8 (FSU, FO, SGEN) Abstention:2 (UNSA)

Si ces transferts créent des besoins matériels, les personnels peuvent faire des demandes de matériel à M.Jaunin.

Classe ULIS

Pour le département du 44, ouverture de 2 classes Ulis dans les collèges de Louroux-Bottereau et de Donges.

Questions diverses (essentiellement posées par la FSU) :

- les collègues professeurs des écoles en Internat dans les EREA : ils touchent tous l'ISAE, s'ils acceptent d'avoir des heures d'enseignement. Le rectorat a pu modifier le code EI en ENS.
- les indemnités kilométriques vélo : cette politique n'est pas encore mise en place dans l'Education Nationale, elle est seulement au stade de l'expérimentation.
- pour les Psy-EN, le redécoupage des circo du 85 a entraîné des réaffectations, les collègues concernés ont été informés par courrier : 2 n'ont pas eu de modification de leur école de rattachement, 2 collègues ont eu une modification.
- demande si un groupe de travail GA serait mis en place dans notre académie. Le recteur nous indique que l'académie n'est pas concernée mais tous les enseignants de GA peuvent être reçus par le DRH du rectorat.
- demande d'une égalité de traitement entre stagiaires du premier et du second degré, par rapport au frais de déplacement. Le recteur a refusé, il considère qu'il n'y a pas d'éloignement significatif pour les stagiaires du 1er degré, donc pas besoin de mettre en place ces frais.
- Inscription au CAPPEi : c'est déjà fait. Cette question datait du CTA de décembre et le Recteur avait alors refusé de prendre en compte nos questions diverses, arrivées trop tard selon lui, arrivées surtout après un report ! Pour l'étude des départs en formation des collègues du second degré, une commission réunissant DAFPEN, les IEN du 2d degré et les IEN ASH statue sur les demandes des collègues. Les départs en formation augmentent.
- les professeurs d'EPS demandent la possibilité d'avoir des réactualisations en secourisme : pour le Recteur, ils ont l'AFPS qui n'est pas sujette à remise à niveau.
- évocation de la situation du collège de Moutiers les Mauxfaits (85) : pas de réponse particulière. Le Chef d'établissement a été reçu par l'IA qui suit très attentivement la situation. Vu que notre courrier de février reste sans réponse, la FSU demande la saisie du CHSCTA.

Le Recteur déclare donc sa mise à l'ordre du jour du prochain CHSCTA.

Commission Académique de l'Action Sociale

La CAAS (commission académique d'action sociale) a eu lieu mercredi 3 avril. Il s'agit d'une instance chargée de l'action sociale pour l'académie et qui s'intéresse aux PIM (prestations interministérielles), aux ASIA (actions sociales d'initiative académique) et aux secours (budget attribué a chaque département et géré dans le cadre des CDAS, commissions départementales d'action sociale).

Lors de ce CAAS, deux points ont été abordés, le budget et les évolutions possibles du Service Académique d'Action Sociale

Budget du Service Académique Action Sociale

Pour la troisième année, la totalité du budget alloué à l'académie n'a pas été utilisée, cela représente 10 % du budget, soit environ 100 000 euros. En conséquence, le budget risque fortement de baisser pour la rentrée 2020.

La FSU est intervenue pour demander que la communication auprès des personnels soit renforcée, le rectorat a donné son accord.

la FSU est intervenue pour demander la place des AESH dans le versement des secours. Les AESH et contractuels représentent un tiers des versements dans le département de Loire Atlantique, la moitié des versements dans le département de la Mayenne.

Objectifs du Service Académique Action Sociale

Le service souhaite :

- dématérialiser les demandes de protection sociale. **La FSU a demandé que les liens avec les assistants sociaux soient maintenus, accord du rectorat.**
- faire évoluer le périmètre des secours (les aides individuelles dans le titre 2). Les Commissions Départementales de l'Action Sociale doivent donc réfléchir à ce nouveau périmètre, peut-être faut-il envisager d'augmenter les aides aux personnels ? Les délégations FSU doivent interroger les Secrétaires Généraux des Inspections Académiques départementales sur ce point de l'augmentation de l'aide au regard des 10 % non utilisés.
- revisiter le quotient familial.

Nous vous recommandons de prendre le temps de vérifier vos éventuels droits à l'action sociale en consultant le guide FSU de l'action sociale sur notre site académique

Les délégués FSU en CAAS.

Le CEN (Conseil de l'Education Nationale) a eu lieu vendredi 3 mai. Il s'agit d'une instance chargée d'étudier les demandes de subvention des établissements généraux privés sous contrat du second degré et les demandes d'habilitation des écoles privées hors contrat.

Demandes de subvention des établissements généraux privés sous contrat du second degré :
110 dossiers de financement sont à étudier pour quatre collectivités seulement, le conseil départemental du 44 ayant suspendu l'aide depuis 2009 et celui du 49 depuis 2016. Le doyen des IEN après examen des dossiers (étude des pièces comptable des établissements) propose un avis favorable.
La FSU est intervenue pour dénoncer les subventions versées par le conseil départemental de la Vendée et du Conseil Régional. Elles accordent la totalité du montant des subventions demandées par les établissements alors qu'il y a une baisse des dotations de l'Etat pour les établissements publics de l'académie.
Vote sur l'avis favorable à donner à ces demandes de financement : contre = 3 (2 FSU + 1 Unsa) ; pour = 5 (1 CFDT + 4 administratifs).

Demandes d'habilitation des écoles de production privées hors contrat à accueillir des élèves boursiers :
Le doyen des IEN présente les trois dossiers à étudier, qui chacun ont des petits effectifs dans leur section : entre cinq et huit élèves. Ces élèves seront accueillis dans des CAP ("monteur-cableur", "Maintenance des bâtiments de collectivités (MBC)", "agent polyvalent de collectivités", et "Monteur et essembleur"). Le doyen propose un avis favorable pour ces trois écoles.
La FSU est intervenue sur deux points, en fonction des trois dossiers et de ce qui nous a été présenté :
- il y a des incertitudes par rapport au non respect de la bivalence des enseignants : c'est le problème du recrutement local où les écoles peuvent faire ce qu'elles veulent. Les effectifs sont très faibles et cela est d'ailleurs bien mis en avant dans leur publicité. Des visites sont à faire dans les trois ans à venir pour bien vérifier la mise en place de la future réforme, donc il ne faut pas donner l'habilitation avant.
- lors de la création, il y a quelques années, des champs dans les SEGPA, les CAP MBC ont disparu. L'offre de formation pour ce CAP dans les établissements publics a quasiment disparu sur l'académie. Or ici, le privé propose ce CAP. C'est donc une concurrence déloyale.
Nous pensons donc que ces demandes n'ont pas à être actées.
Vote sur les 3 demandes d'habilitation des écoles : contre = 3 (2 FSU + 1 Unsa) ; abstention = 1 CFDT ; pour = 4 administratifs.

Communiqué de presse FSU
9 mai 2019

Après avoir renforcé les lycées privés en créant de nombreuses formations CAP et BAC Pro au détriment des lycées publics de la région lors du Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) en décembre 2018, le rectorat continue son travail de sape du service public d'éducation sous le regard réjoui de la direction diocésaine. En accordant aux écoles de production privées hors contrat comme l'ICAM (Institut catholique d'arts et métiers) le droit d'accueillir des élèves boursiers, le rectorat poursuit sa politique de renforcement de l'enseignement catholique au détriment des lycées professionnels publics. Il permet aux établissements catholiques d'accueillir toujours plus d'élèves et de proposer des formations qui ont disparu des radars du public. La FSU Pays de la Loire s'est opposée à cet accord en votant contre lors du Conseil de l'Education Nationale le vendredi 3 mai (instance paritaire chargée de voter les financements des collectivités territoriales à l'enseignement catholique). Elle réaffirme que l'enseignement catholique ne fait pas partie du service public d'éducation nationale et que les fonds publics doivent aller uniquement aux établissements publics.

Evaluation des agents contractuels

Compte rendu des GT du 5 et 8 mars 2019

Depuis l'intervention du décret n° 2016-1171 du 29 août 2016 relatif aux agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles, les établissements publics d'enseignement du second degré ou les services relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, et son arrêté d'application du même jour, les rectorats doivent mettre en œuvre des protocoles d'évaluation de leur personnel, afin de permettre, notamment, une évolution périodique de la rémunération. Une « grille » académique a fait l'objet de discussions en comité technique académique et a permis de cadrer un pouvoir que le rectorat avait décidé d'exercer au bout des deux premières années suivant le recrutement, puis, lors de la cinquième, année charnière pour la requalification du contrat en CDI, enfin, tous les trois ans.

Sur ce point les représentants élus à la CCP des organisations représentatives du personnel (1 CGT, 2 FSU, 1 UNSA) ont été convoqués pour deux groupes de travail au rectorat les 5 et le 8 mars 2019. L'administration y a donc présenté un protocole expérimental pour mettre en œuvre la réglementation, son idée initiale étant d'expérimenter ce protocole dans un petit nombre d'établissements à la rentrée 2019 et de généraliser ensuite le processus à l'ensemble de l'académie à la rentrée suivante.

Sur le contenu, le projet comportait deux grilles, une à remplir par le chef d'établissement une fois par an suite à un entretien individuel ; la deuxième à remplir par l'inspection la première année de CDD, la deuxième année, la cinquième année et ensuite tous les trois ans. Les grilles étaient composées d'items repris des grilles PPCR des enseignants titulaires (différenciation en classe, coopération dans l'équipe, échanges dans la communauté éducative, etc). L'administration insistait sur le caractère « formateur » de ces inspections multiples et de ces entretiens annuels : ils permettraient de "garder le contact" avec le ou la contractuel.le, et de "faire le point". Les avis ainsi réalisés permettraient en outre, selon elle, de repérer des situations « problématiques ».

En réalité les dispositions proposées n'apportent rien de nouveau aux bénéfices des agents contractuels : en cas de situation problématique, ce qui peut arriver, il existe déjà une procédure de signalement auprès de la DIPE 5. Au mieux, on a, là, affaire à une redondance administrative dont la pertinence reste à prouver ; au pire, il s'agit d'un excellent moyen d'inciter un.e contractuel.le à accepter toutes les dégradations de ses conditions de travail grâce à un peu subtil chantage au renouvellement, ledit renouvellement étant conditionné par la réitération, chaque année, d'un avis favorable du chef d'établissement. De plus, même en cas de « progression » constatée sur la base des critères d'évaluation utilisés, il n'est pas question pour autant de proposer d'augmentation salariale en dehors de la seule échéance triennale prévue par la réglementation.

Au-delà du fait que les organisations syndicales n'aient pas eu accès aux documents en amont de la réunion pour pouvoir la préparer, ce protocole a donc été jugé unanimement inacceptable en l'état, à la fois par le poids prépondérant donné à l'avis annuel du chef d'établissement, le glissement vers trois inspections au lieu de deux dans les cinq premières années, et la « sur-évaluation » des individus par rapport aux échéances d'une possible évolution salariale.

Nous restons donc dans l'attente d'un protocole plus juste, et plus conforme à l'esprit des textes en vigueur, qui sont très clairs et qu'il suffirait d'appliquer, associé à un plan de formation ambitieux qui permettrait aux contractuel.les de progresser sur les items que l'administration prétend évaluer. Nous attendons également avec impatience le groupe de travail sur la formation qui nous a été promis pour le courant de l'année 2019.

Gildas VIAOUET et Sylvain FERNANDES
Elus FSU à la CCP des non titulaires
nontitulairesnantes@snuep.fr

Calendrier CCP non titulaires

11 juin 2019
Avis défavorable au renouvellement des délégations
Information congé de formation professionnelle
Information concernant les CDI

17 juillet 2019
Affectation des personnels non titulaires